

# COMMUNE de LA PORTE DU DER

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2019

Effectif légal : 29  
Nombre de présents : 19

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de votants : 24

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept novembre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER**, Maire, en session ordinaire, salle Saint Berchaire de Montier-en-Der, en vertu de la convocation adressée le 20 novembre 2019, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

### **PRESENTS :**

BAYER Jean-Jacques, BEURNAUX Jean-Pierre, CHABROLLE Yannick, CHAUVET Bruno, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, GOUGET Hubert, HENNEQUIN Aurore, LEBOEUF Francis, MION Christophe, NOLET Hubert, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PAGNI André, PERRIN Arnaud, THIRIOT Ludovic, VAILLANT Francis, VAN-HOORNE Jean-François, VERDUN Michèle.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

CESARION Sylvie représenté par VERDUN Michèle  
DELFOSSÉ Catherine représenté par OTTENWAELDER Allain  
HUMBERT Jacques représentée par DAUTEL Jacky  
JUILLY Séverine représenté par BEURNAUX Jean-Pierre

### **ABSENTES :**

LAFARGE Sandrine, NEANT Sandrine, TRAVAILLOT Valérie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

*Le compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.*

### **Délibération 2019/11-94**

#### **Haras - construction d'un manège et d'une écurie - Attribution du marché de travaux**

Le Maire rappelle les délibérations n° 2018/09-101 à 2018/09-105 et n° 2019-03-47 autorisant la construction d'un manège et d'une écurie au haras de Montier-en-Der. Il y a lieu de valider le choix de la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 11 juillet 2019 et le 21 octobre 2019 :

• <b>Lot 1 : VRD</b>	TPFP	179 966.84 € HT
• <b>Lot 2 : Gros-oeuvre – maçonnerie</b>	Entreprise BRISSOT	328 897.76 € HT
• <b>Lot 3 : Charpente métallique</b>	Gibeaux SAS	139 900.00 € HT
• <b>Lot 4 : Couverture et bardage</b>	Trampé Construction	165 000.00 € HT
• <b>Lot 5 : Serrurerie</b>	infructueux	
• <b>Lot 6 : Plomberie</b>	négociation en cours	
• <b>Lot 7 : Electricité</b>	Grignolo	58 397.56 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessus et autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

### **Délibération 2019/11-95**

#### **Finances locales - Rénovation des courts de tennis de Montier-en-Der**

Le Maire expose à l'assemblée que les courts de tennis de Montier-en-Der nécessitent une rénovation notamment au niveau du revêtement qui est en béton poreux. Le montant des travaux de rénovation

des deux courts de tennis en terre artificielle avec la pose d'un arrosage automatique est évalué à 88000 euros HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise les travaux de rénovation des deux courts de tennis de Montier-en-Der
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **Délibération 2019/11-96**

#### **COSEC de Montier-en-Der – contrôle de l'accès par cylindre électronique**

---

Le Maire expose à l'assemblée que le système actuel d'accès au COSEC pour les différents utilisateurs est devenu obsolète. Il propose d'équiper l'ensemble du bâtiment d'un système de contrôle d'accès autonome avec clé et cylindre électroniques qui garantiront à la fois un haut niveau de sécurité et une gestion des contrôles d'accès. Chaque utilisateur du COSEC sera détenteur d'une clé qui lui permettra d'accéder seulement aux locaux autorisés. Le coût de l'installation avec formation des agents est évalué à 17 600 € HT. Il y a lieu de l'autoriser à installer le système ci-dessus et à fixer le montant de la caution qui sera demandée à chaque détenteur d'une clé électronique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'installation d'un système de contrôle d'accès autonome avec clé et cylindres électroniques au COSEC de Montier-en-Der
- fixe le montant de la caution à 80 euros / clé.
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **Délibération 2019/11-97**

#### **Commande publique – Eau Montier-en-Der**

#### **Etude hydrogéologique préliminaire et établissement d'un programme de recherche en eau – Attribution du marché**

---

Le Maire rappelle que suite au Schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé de 2016 à 2018, il a été décidé de chercher une nouvelle ressource en eau. Un appel d'offre a été lancé au cours du mois de Septembre 2019. Le Maire présente l'analyse des offres et propose au conseil municipal de retenir le bureau d'études GRENIER REILE, pour un montant de 11 650,00 € HT. Il indique que ces travaux pourraient être financés par l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental, l'Etat et le GIP.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de confier la réalisation de l'étude au bureau GRENIER REILE pour un montant de 11 650,00 € HT
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer au nom de la commune, la commande au bureau GRENIER REILE et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement et à l'exécution de l'étude.
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers.

### **Délibération 2019/11-98**

#### **Eau Montier-en-Der – décision modificative n°1**

---

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de l'autoriser à effectuer les virements de crédits ci-dessous, pour le budget eau Montier-en-Der :

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

R 28158/040	Autres matériels, outillage technique	3 €
R 131/13	Subventions d'équipement	- 3 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les virements de crédits ci-dessus.

### **Délibération 2019/11-99**

#### **Subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel Communal**

---

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande formulée par la Présidente de l'Amicale du Personnel Communal qui sollicite une subvention exceptionnelle de 1220 euros afin d'équilibrer leur budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention à hauteur de 1 220 euros à l'Amicale du Personnel Communal

### **Délibération 2019/11-100**

#### **CCAS – Participation 2019**

---

Par délibération n° 2019/01-06 en date du 28 janvier 2019, la Commune de La Porte du Der a octroyé une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour lui permettre de mener à bien ses actions, d'un montant de 10 000 euros. Afin de soutenir davantage l'action sociale prise en charge par le CCAS, le Maire propose d'attribuer des crédits supplémentaires à hauteur de 10 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une participation supplémentaire de 10 000 € au CCAS de la Porte du Der.

### **Délibération 2019/11-101**

#### **Régie de recettes – droits divers – encaissement des chèques de caution**

---

Le Maire rappelle qu'une régie de recettes a été créée le 15 février 2016 permettant l'encaissement des produits suivants :

- photocopies pour les usagers
- location de salles communales
- location de tables, chaises, bancs, podium, flûtes
- jetons borne camping-car

Il propose d'y ajouter l'encaissement des chèques de caution demandés lors de l'état des lieux des salles communales. La caution sera restituée après état des lieux de sortie s'il est conforme à l'état des lieux d'entrée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter l'encaissement des chèques de caution à la régie de recettes « droits divers » et autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

### **Délibération 2019/11-102**

#### **Destination des coupes forêt de Robert-Magny**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la destination des coupes de bois de la forêt de Robert-Magny, telle que présentée.

### **Délibération 2019/11-103**

#### **Destination des coupes forêt de Montier-en-Der**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la destination des coupes de bois de la forêt de Montier-en-Der, telle que présentée.

### **Délibération 2019/11-104**

#### **Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire avec YVELIN / CNP qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 4 ans.

### **Délibération 2019/11-105**

#### **Ressources humaines – Création d'un poste d'adjoint technique**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la création d'un poste d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **Délibération 2019/11-106**

#### **Ressources humaines – Activités accessoires directeur de l'Harmonie Municipale**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de rémunérer le Directeur de l'Harmonie Municipale, au titre des activités accessoires, pour une quotité mensuelle de 7 heures.

### **Délibération 2019/11-107**

#### **Finances Locales – Contrat Local avec le Département de la Haute-Marne 2019-2021**

---

Le Maire expose que le Conseil Départemental s'est engagé dans un processus de contractualisation pour accompagner de manière volontariste les programmes pluriannuels d'investissement des EPCI, des villes et des bourgs-centres de la Haute-Marne. Le Programme d'investissement présenté par la commune de La Porte du Der pour les années 2019-2020 et 2021 a été validé lors de la commission permanente du 25 octobre 2019. Une enveloppe de 517 796 € est attribuée à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le contrat local avec le Département de la Haute-Marne
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.